

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA HEUNIERE

Séance du 25 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq mars, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BUISSON Loïc, Maire.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres absents	00
Nombre de suffrages exprimés	11

Présents : BUISSON Loïc, MARTIN Isabelle, LAVEILLE Daniel, MALOT Michel, VAREN Jean, NOYELLES David, FILLIATRE Peggy, GOBE Amélie, POULAIN Sophie, DA SILVA Céline, DEPUYDT Eric

Délibération : Délégations aux adjoints

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;
Vu l'élection des adjoints en date du 20/03/2026 ;

Considérant que Madame MARTIN Isabelle a été élue 1^{ère} Adjointe, et Monsieur LAVEILLE Daniel a été élu 2^{ème} adjoint ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice des adjoints ;

La référente élue pour les commissions « Cadre de vie » et « Technique » est Madame MARTIN Isabelle.
Le référente élu pour les commissions « Communication », « Finances » et « Urbanisme » est Monsieur LAVEILLE Daniel.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Fait à La Heunière

Au registre sont les signatures,

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Le Maire,

Loïc BUISSON

